



AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR DES DEMANDES
DE DÉROGATION MINEURE ET DEMANDE DE PIIA

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Lac-au-Saumon :

QU'IL y aura séance du conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon **le 13 juillet 2026** à compter de dix-neuf heures trente (19h30) à la salle municipale située au 36, rue Bouillon (sous-sol), à Lac-au-Saumon;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivante :

Le **lot 6 731 778 et 4 088 688**, au cadastre du Québec
Les **lots 6 648 589**, au cadastre du Québec
Le **lot 3 413 927 – demande de PIIA**

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ A LAC-AU-SAUMON CE 22^e JOUR DE JUIN 2026

Marie-Eve Nadeau
Directrice générale/
greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins 15 jours avant la séance du conseil)

Je soussigné, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Lac-au-Saumon, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés comme étant le lieu habituel d'affichage des avis, ainsi que sur les réseaux sociaux.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 22^e JOUR DE JUIN 2026

Marie-Eve Nadeau, directrice générale/
greffière-trésorière